

DOSSIER DE PRESSE · RÉF. PRESSE-2026-02

Reprise et constitution de l'entreprise

ENGIP-RDC SA · KINSHASA · RDC · 2026

Le présent dossier retrace les étapes de la reprise des infrastructures pétrolières par l'État congolais et de la constitution d'ENGIP-RDC SA.

À l'expiration de la concession historique, le 31 décembre 2025, les pipelines, stations de pompage et dépôts de l'aval pétrolier sont revenus gratuitement dans le patrimoine de l'État. Cette échéance a ouvert la voie à la création d'un opérateur national dédié.

Constituée le 15 janvier 2026, ENGIP-RDC SA s'est dotée de ses organes de gouvernance le 20 mars 2026. L'entreprise est entrée dans une phase résolument opérationnelle, centrée sur la continuité de service et la sécurité de l'approvisionnement.

- 31 décembre 2025 — retour des actifs pétroliers à l'État.
- 15 janvier 2026 — constitution d'ENGIP-RDC SA.
- 20 mars 2026 — installation du Conseil d'administration et de la Direction générale.
- 7 avril 2026 — signature du partenariat avec SEP Congo.

AVIS

Document de démonstration. Les contenus, chiffres et visuels sont provisoires et seront remplacés par les versions officielles via le système de gestion de contenu au lancement.